

## Délibération N°2024-04-05-F

Budget du Restaurant administratif « Le Guinguet »  
Compte administratif 2023

## Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil Municipal .....	45
Membres en exercice .....	45
Présents ou représenté.e.s à la séance .....	45
Absent .....	0

## SÉANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **quatre avril**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **dix-huit mars**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI (\*arrivé à 21h48), Mme CACAIS-BARANGER.

### EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

M. CORNELIS	a donné mandat à M. MORA
M. LACHELACHE	a donné mandat à Mme LARABI
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme SAINT GAL
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à Mme GARNIER
M. CHARDIN	a donné mandat à Mme BOUHADA
M. BRUNET	a donné mandat à M. CLERGET
M. CHAMPETIER	a donné mandat à M. MULLER
M. LEBLANC	a donné mandat à Mme AVOGNON ZONON
Mme VIENNEY	a donné mandat à M. GUENICHE
Mme MICHEL	a donné mandat à Mme GARNIER
M. DAULONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à Mme LELU
Mme MARTINEZ	a donné mandat à Mme FENASSE
Mme INDJA	a donné mandat à Mme CAZALS
M. DE LA CROIX	a donné mandat à M. BERTRAND

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**M. VIANNEY ORJEBIN** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

## **Délibération n°2024-04-05-F**

Budget du Restaurant administratif « Le Guinguet »  
Compte administratif 2023

### **LE CONSEIL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612.12 et suivants, L.2121.14, L.2121.31, L.2221-1 et suivants, L.2311-1 et suivants et R.2311-1 et suivants ;

**VU** l'Instruction Budgétaire et Comptable M 14 ;

**VU** la délibération n° 2023-04-12-F du 13 avril 2023 approuvant le budget primitif annexe du Restaurant Administratif pour 2023;

**VU** la délibération n°2024-04-02-F du 04 avril 2024, portant approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe du Restaurant Administratif « Le Guinguet »,

**CONSIDERANT** que le compte administratif pour l'exercice 2023 fait apparaître le résultat de l'exercice 2023 suivant :

Section de Fonctionnement + **35 019,59 €**

Section d'Investissement - **46 525,13 €**

**CONSIDERANT** que le compte administratif pour l'exercice 2023 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

Section de Fonctionnement + **11 952,55 €**

Section d'Investissement - **34 753,67 €**

**CONSIDERANT** qu'il appartient à la ville de procéder au vote du compte administratif 2023 au plus tard le 30 juin 2024,

**CONFORMEMENT** à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire, demande au Conseil Municipal de désigner sa ou son président.e pour l'examen et le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe du Restaurant Administratif « Le Guinguet »,

Madame Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, doyenne de l'assemblée, est désignée par le Conseil municipal, à l'unanimité, pour assumer cette fonction,

**SOUS** la présidence de MAFFRE-BOUCLET, délibérant sur le compte administratif du Restaurant Administratif « Le Guinguet » pour l'exercice 2023, dressé par Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS,

**SUR avis de la Commission des Finances,**

**Après en avoir délibéré**

**À LA MAJORITÉ**

Par 35 voix pour :

Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ,

Par 9 voix contre :

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER, M. DE LA CROIX

M.GAUTRAIS ne prend pas part au vote

**DECIDE**

**Article 1** : d'arrêter le Compte Administratif concernant le budget annexe du Restaurant Administratif « Le Guinguet » pour l'exercice 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :*

*- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;*

*- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »*

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
Maire



Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... **11 0 AVR. 2024**

Publication  
le ..... **11 0 AVR. 2024**

Notification  
le .....



